Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 056-215601790-20260302-DCM_2026_027-DE

COMMUNE DE PONT-SCORFF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL - DÉLIBÉRATION N°2026/027

SÉANCE DU 2 MARS 2026
Dûment convoquée le 16 février 2026

FINANCES / BUDGET PRINCIPAL / AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2025

Le lundi 2 mars 2026 à 18h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de M. Pierrik NÉVANNEN, Maire de Pont-Scorff, en Salle du Conseil Municipal.

Étaient Présents : NÉVANNEN Pierrik, ÉVANO Jean-Claude, POTHIER Danièle, GUÉHO Geneviève, de CORSON Alain, LE NORCY Christophe, ARDEVEN Jean, CARLISI Valérie, LE NORCY Rozenn, BOUREAU Gaëlle, QUÉFFELEC Élodie, MORIN Johann, LIMA Pedro, CLÉMENCE Mathieu, KERVORGANT Fabienne, BABINOT Théo, MOËLO Jean-Yves, GUILLERMINE Lucien, THUILIER Paul.

Étaient Absents : AULNETTE Jacques, THOMAS Claude, CLOAREC Olivier, BASSO Clémentine, MAERTENS Grégory, RAUDE Yannick, CARRÉ Sébastien, LESQUER Élodie.

Pouvoirs : AULNETTE Jacques donne pouvoir à NÉVANNEN Pierrik
THOMAS Claude donne pouvoir à de CORSON Alain

Secrétaire de séance : CARLISI Valérie

Nombre de Conseillers :
- en exercice : 27
- présents : 19
- représentés : 2
- votants : 21

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2311-5 et R. 2311-11 et suivants ;

Conformément aux instructions budgétaires et comptables en vigueur, l'Assemblée délibérante doit, après l'arrêté des comptes, procéder à l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice clos.

Le compte administratif 2025 du Budget principal fait apparaître un excédent de fonctionnement de 359 656,80 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter ces résultats en réserve au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement de la Section d'Investissement comme présenté ci-dessous :

Affectation du résultat :

1068 (réserve) : 359 656,80 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

DÉCIDE l'affectation des résultats du budget principal au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement de la Section Investissement comme présenté ci-après :

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 056-215601790-20260302-DCM_2026_027-DE

Affectation du résultat :

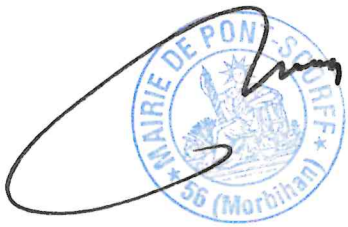
1068 (réserve) : 359 656,80 €

Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0

Fait le 2 mars 2026

Le Maire,
Pierrik NÉVANNEN

La secrétaire de séance,
Valérie CARLISI



Publié le 4 mars 2026
Transmis en Préfecture le 4 mars 2026
Document exécutoire à compter du 4 mars 2026

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, Contour de la Motte – 35 044 RENNES) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.